

Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit



Titre: **Normes et subjectivité : Séminaire CPDR 2015-2016**

Auteur: Luis Carvalho Garcia

N° 169

Année : **2016**

© *Luis Carvalho Garcia, Louvain-la-Neuve, 2016.*

This paper may be cited as : Carvalho Garcia, Luis, «Normes et subjectivité : Séminaire CPDR 2015-2016 », in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n°169, 2016.

Normes et subjectivité

Séminaire CPDR 2015-2016

par Luis Carvalho Garcia

Ce texte constitue un essai d'identification et articulation de lignes de forces conceptuelles issues des neuf premières séances du séminaire du *Centre de Philosophie du Droit* portant sur la théorie de la norme – un séminaire qui nous a donné l'occasion de baliser quelques repères conceptuels rendant possible le partage des intuitions politiques, éthiques, juridiques et philosophiques dans un langage commun. Il s'agit ainsi de tracer un bref aperçu de ce qui a été fait lors des neuf premières rencontres du séminaire ayant lieu du 16/10/2015 au 06/05/2016. Ces neuf rencontres ont été partagées de la façon suivante : six rencontres furent consacrées à l'analyse de trois textes fondateurs des hypothèses du *Centre* à l'égard d'une théorie de la Norme : (i) *Dire la Norme*, de Jacques Lenoble et André Berten¹, (ii) *Droit et Communication* de Jacques Lenoble², et (iii) *Normes et Contextes* de Marc Maesschalck³. Les trois dernières rencontres furent consacrées à la présentation de travaux des chercheurs, où de façon plus ou moins directe et à partir des perspectives multiples les hypothèses du centre ont été reprises et retravaillées à l'aune de nos propres intuitions conceptuelles.

1. Dire la norme

Dans les trois textes de base, il est question de l'identification d'une difficulté ou d'une crise posée par la constatation de l'insuffisance des cadres théoriques disponibles pour faire face aux défis épistémologiques, juridiques et éthiques contemporains. Cette crise, dans la formulation de *Dire la Norme*, se manifeste : (i) *politiquement* dans l'impuissance de cadres théoriques devant la nécessité

¹ LENOBLE J. et BERTEN A., *Dire la norme. Droit, politique et énonciation*, Bruxelles, Story-Scientia/Paris, LGDJ, 1990.

² LENOBLE J., *Droit et communication. La transformation du droit contemporain*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Humanités », 1994.

³ MAESSCHALCK M., *Normes et contextes. Les fondements d'une pragmatique contextuelle*, Hildesheim, Zürich, New York, Georg Olms Verlag, 2001.

d'articuler les exigences de la liberté politique et de l'égalité sociale ; (ii) *juridiquement* dans les tentatives de dépasser le jus-naturalisme qui pointe soit vers un positivisme légaliste soit vers une dimension herméneutique incapable de dépasser la tradition ; (iii) *épistémologiquement* dans un débat conceptuel plus fondamental au sein duquel s'installe *Dire la Norme*, à savoir : la grande difficulté des entreprises philosophiques contemporaines de faire face à la déconstruction de l'universalité de la Raison issue de la critique de la modernité.

L'entreprise de critique de la modernité, particulièrement renforcée par les tragédies du XX^{ème} siècle et la perte de foi dans le déploiement progressif de la rationalité, fut tellement puissante qu'elle a exigé des efforts conceptuels considérables pour éviter la chute dans un relativisme complet ; les réponses à de telles critiques comportent selon les auteurs une antinomie fondamentale entre : (i) d'un côté, la déconstruction de prétentions universalistes de la Raison aboutissant à l'herméneutique dont les limites se manifestent dans son incapacité de dépasser la tradition ; (ii) d'un autre côté, un essai de récupérer la puissance critique de la Raison à travers un mouvement de reconstruction se manifestant dans un retour à Kant, dont la notion de Raison fut récupérée dans sa dimension régulatrice et procédurale tout en évitant tout sorte de compromis avec ses dimensions constitutives et déterminantes.

Dans cette antinomie, les auteurs identifient de l'un et l'autre côté une structure commune, à savoir, la présupposition d'une logique de l'idéal. En effet, les réponses contemporaines aux défis de la déconstruction font appel à une logique à l'intérieur de laquelle la Raison se révèle comme un horizon d'accomplissement progressif de l'identité Être-Langage. Il s'agit bel et bien d'un retour à Kant à partir duquel la portée universelle de la loi est reconstruite grâce à une relecture de la notion d'idée régulatrice où la rationalité complète est posée comme horizon. La contemporanéité comporte ainsi le risque de retomber paradoxalement dans l'illusion d'une surpuissance de la Raison, incapable de prendre en compte les zones d'indétermination et d'indécidabilité qui la limite ; elle retomberait dans ce de quoi elle voulait s'échapper.

Entre l'omnipuissance de la Raison restituée comme horizon et les défis du relativisme, Jacques Lenoble et André Bertin avancent l'hypothèse d'une logique alternative capable de nous faire sortir de la structure commune supposée par les deux pôles du problème ; à savoir : une logique de l'énonciation. Face à la logique de l'idéal, où l'identité Être-langage est présupposée comme constitutive ou comme horizon, la logique de l'énonciation avance la nécessité de penser l'extra-langagier comme vide, un vide qui nécessairement posé comme tel, puisque il ne s'agit pas d'« éradiquer toute

pensée de l'idéal », mais de la poser « comme logiquement inconsistant »⁴. Selon les auteurs, le discours est constitué de telle sorte que tout énoncé fait simultanément référence à un objet et à la propre énonciation mobilisant le réseau au sein duquel l'objet de la référence est fixé ; comme l'extra-langagier est ce qui est visé par toute énonciation, il y a ainsi un paradoxe constitutif du langage, qui, tout en essayant à chaque fois de se référer à l'extra-langagier se réfère inexorablement à soi-même et à son réseau référentiel. La conséquence en est double : (i) le référent ne peut jamais se manifester en dehors du langage qui reste un vide nécessairement présent ; ce qui implique (ii) la limitation constitutive et nécessaire de tout réseau langagier – c'est-à-dire l'identité Être-Langage est inatteignable en vertu de la nature même du langage⁵.

Cette autolimitation constitutive du langage a le corollaire juridico-politique qu'aucun modèle d'organisation intersubjective ne saura se poser comme modèle idéal, ni constitutivement ni de façon régulatrice puisque la totalisation est nécessairement exclue de tout cadre épistémologique en vertu de la nature du langage.

2. Droit et communication

Le même paradoxe entre les approches herméneutique-cognitiviste et l'approche néo-kantienne de l'idéal régulateur est repris dans *Droit et Communication* dans son versant politico-juridique, où le paradoxe de critique de la modernité se révèle dans l'antithèse entre deux conceptions de la rationalité sociale : d'un côté (i), la paire Droit formel-Etat Libéral constituant l'issue du morcèlement des structures du monde médiéval ; de l'autre côté (ii), le pair Droit matériel-Etat social comme réaction à l'avancement du capitalisme libéral. Il y a ainsi d'une part l'avancement des tentacules d'une rationalité ne reconnaissant aucune limite et d'autre part une tentative urgente de résistance – une résistance pourtant incapable de remettre en question la structure engendrant l'antithèse. Face à ce conflit, la réponse contemporaine la plus aboutie, bien qu'insuffisante, est celle de Habermas qui pointe vers une conception procédurale du droit.

L'apport de l'approche habermasienne est la prise en compte de l'existence de ce qu'il appelle des *indéterminations sémantiques* – une indétermination constitutive de toute communication et par conséquent de toute norme juridique,

⁴ *Dire la Norme*, p. 147.

⁵ Chacune des deux conséquences est liée à un trait distinctif de la façon dont la logique de l'énonciation articule la compréhension du langage. La présence nécessaire du vide est associée à ce que les auteurs appellent le « signifiant vide », marquant le fait que « le jeu symbolique ne peut fonctionner techniquement que par l'inexistence d'un signifiant qui vient assurer la coïncidence de signifiants et signifiés », *DN*, p.151-152. La limitation constitutive de tout réseau conceptuel à son tour est liée à une « ambiguïté de la négation », puisque « il est une négation, non seulement interne, mais aussi externe au langage lui-même », indiquant que « le langage n'émerge et ne peut émerger qu'en raison d'une exclusion, d'un rejet » *DN*, p. 150.

puisque les acteurs peuvent nécessairement avoir des idéaux régulateurs matériellement incompatibles. L'attention portée à l'indétermination sémantique conduit à l'évidement de l'idéal régulateur de tout contenu matériel tout en préservant la notion même d'idéal. Cela se fait grâce à une compréhension du langage d'après laquelle l'idéal est inscrit dans la nature même du langage à travers la notion de *prétention de vérité*, une visée constitutive de toute énonciation.

Cette intuition de Habermas permettant de prendre en compte l'indétermination sémantique sans se défaire de la notion d'idéal régulateur manque pourtant encore une autre indétermination constitutive de tout rapport communicatif, à savoir, le fait que « l'intention de communication est comme telle logiquement indécidable »⁶ ; c'est-à-dire il n'est pas logiquement décidable si l'énonciation a une prétention de vérité ou une autre prétention quelconque, comme par exemple persuader l'interlocuteur à faire quelque chose indépendamment de la vérité. En effet, l'acte communicationnel n'est pas réductible à son axe de la validité, comme l'atteste le fait que les contraintes normatives issues du cadre sémantique peuvent, de façon opaque, être instrumentalisées par des intérêts obscurs et inaccessibles aux deux parties. Cette impossibilité de décider de l'intention des parties prenantes de l'échange langagier est ce que Lenoble appelle « l'indécidabilité pragmatique ».

Le caractère inaccessible de l'intention des acteurs implique une indétermination non seulement du contenu sémantique des normes, comme aussi du rapport des acteurs aux normes, puisqu'il est pragmatiquement indécidable si une norme est mobilisée avec une prétention de vérité ou avec une intention autre. En d'autres termes, l'indétermination joue un rôle constitutif non seulement dans l'horizon de justification de décisions comme aussi dans l'horizon de prises de décision ; raison pour laquelle les prises de décision doivent elles aussi se soumettre à la procéduralisation dans l'échange langagier. Il s'agit encore une fois de la mise en œuvre d'une autolimitation constitutive au fonctionnement même de l'échange langagier dont le succès dépend de la reconnaissance que rien ne garantit sa réussite. Cela manifeste la nécessité aussi bien de multiplier les lieux d'échanges communicationnels que celle de limiter le rôle des responsables pour prendre les décisions juridiques (le juge) ; dans cet élargissement du cadre communicatif, le rôle du juge doit se limiter à faire respecter les contraintes argumentatives au profit d'une extension du pouvoir de parole des acteurs concernés.

⁶ *Droit et Communication*, p. 38.

3. Normes et contextes

Marc Maesschalck à son tour, dans *Normes et Contextes*, aborde le versant éthique du défi contemporain, dont le cadre conceptuel est élargi afin de prendre en compte ce qui va au-delà de l'univers du discours ; les réseaux référentiels sont ainsi pris comme un côté d'une monnaie dont l'autre face révèle un espace où s'engendrent des formes de vie (les typiques de la pratique se manifestant les schématismes du discours). Si Lenoble et Bertin explorent le langage pour en dégager la limitation constitutive, Marc Maesschalck ausculte les racines pulsionnelles du langage dans l'articulation entre les dimensions discursives et non-discursives de l'action. Son analyse de la dimension éthique du paradoxe de la contemporanéité conduit à un élargissement du cadre de l'opposition ayant maintenant : d'un côté, les éthiques formelles dont la ligne de force structurante est le discours – ce qui inclut les éthiques analytiques basées sur des principes (comme Rawls), et les éthiques pragmatiques (comme Habermas) ; et d'un autre côté, les éthiques compréhensives dont la ligne de force structurante est constituée par les valeurs culturelles, où l'accent est mis sur une dimension noématique liée au contexte – cela inclut le contextualisme (comme Charles Taylor) et des éthiques sémantico-symboliques (comme Paul Ricœur et le néo-aristotélisme).

Cette antinomie contient comme auparavant un défaut commun, cette fois-ci manifesté de deux façons différentes. Il s'agit d'un défaut d'historicité se manifestant : du côté des éthiques formelles dans l'insuffisance du rapport au passé ; et du côté des éthiques compréhensives dans l'insuffisance du rapport à l'avenir. Le formalisme a un manque de culture historique et le culturalisme un manque d'horizon de l'élargissement de l'espace interculturel.

La solution pointe vers la thématization de cette dimension cachée du langage jouant un rôle toujours essentiel dans les échanges langagiers, à savoir : les racines non-discursives du discours. Cet arrière-plan des échanges fut déjà pris en compte par Habermas, qui, grâce à la notion d'indétermination sémantique, a pu thématizer le rôle pragmatique joué par le contexte dans la formation de dispositifs rationnels, mais cette théorie a en même temps un déficit réflexif puisque le rôle du contexte n'est pas pris en compte lorsqu'il est question de l'élaboration même des normes. En effet, l'inaccessibilité de l'intention des acteurs joue un rôle non pas seulement dans le rapport aux normes déjà formulées mais aussi dans leurs propres formulations, puisque les sujets responsables de leurs formulations ne sont pas entièrement transparents à soi-même.

L'incapacité de la théorie habermasienne de faire face à ce problème résulte d'un double présupposé, à savoir : (i) la supposition d'un monde commun où les normes peuvent être formulées de façon non-équivoque ; et (ii) l'idéalisation de conditions rationnelles au prix de la négligence de l'arrière-plan de la raison. La déconstruction de ce double présupposé habermasien se fait via la notion d'*habitus* empruntée à Pierre Bourdieu. L'*habitus* établit précisément des schèmes générateurs de pratiques et il se constitue lui-même comme un effet du contexte –il s'agit ainsi d'une dimension irréductible au langagier et qui conditionne la formation de capacité discursive. Ces schèmes sont ainsi générateurs non pas seulement de pratiques mais aussi de dispositifs discursifs et des concepts. Il joue par conséquent un rôle déterminant dans l'engendrement du commun, qui n'est plus simplement un donné mais le résultat du partage de schèmes générateurs de pratiques. Il s'ensuit une déconstruction du double présupposé habermasien suite à (i') une remise en cause du commun et à (ii') une désidéologie de la puissance de la raison.

4. Vers une « pragmatique contextuelle »

A partir de ce cadre conceptuel, Maesschalck formule son hypothèse d'une pragmatique contextuelle qui vise à garder aussi bien la puissance critique du cadre habermasien que l'incorporation de formes de vie comme effet de contexte de Bourdieu ; il s'agit de thématiser la potentialisation de la critique par l'incorporation de formes de vie liées au contexte. Pour cela, il faut mettre en œuvre d'un côté un dépassement de Habermas afin de montrer l'ancrage contextuel de toute puissance critique, ce qui se fait par la problématisation de l'indétermination des normes non seulement en ce qui concerne leurs justifications, comme aussi leurs applications et leurs formulations. Du côté de Bourdieu, il est question d'aller au-delà de la simple incorporation reproductive de formes de vie vers la possibilité d'une capacitation des acteurs par le basculement de schèmes exclusivement reproducteurs à partir de l'introduction des nouveaux possibles – ce qui ouvre la possibilité de l'engendrement de nouvelles formes de vie.

Ce double dépassement – de Habermas et de Bourdieu – constitue ce que Maesschalck appelle la limitation contextuelle, constituée par un processus « d'auto-transformation de formes de vie »⁷ dans laquelle le contexte révèle sa dimension d'opérativité. Cela s'articule à travers un triple mouvement éthique. D'abord, (i) par une remise en question des conditions du jugement normatif grâce à la thématisation de l'arrière-plan des schémas théoriques révélant les formes de vie génératrices de dispositifs discursifs. Dans un deuxième moment (ii), il s'agit d'avancer une nouvelle conception de l'élaboration des normes où

⁷ *Normes et Contextes*, p. 311.

celles-ci ne sont nullement comprises comme le résultat d'une formulation aphoristique venue d'une communauté d'experts transparents à soi-même, mais comme l'effet de la connexion de multiples acteurs, dont les liaisons peuvent être multipliées dans un processus d'accroissement de la réflexibilité. Finalement (iii), il s'agit d'opérer une transformation méthodologique afin de ne pas réduire les normes à leurs pouvoirs d'application ou à celui du meilleur argument, puisqu'il faut aussi prendre en compte leurs pouvoirs de capacitation des acteurs – il y va ainsi d'une transformation de la question de l'éthique dans la question de la gouvernance, c'est-à-dire de prendre le point de vue de la collectivité en tant que génératrice de modes de gérer les affaires communes.

5. Reconstruction critique : indétermination, l'initiation et réflexivité

A partir de la septième séance du séminaire, les chercheurs se sont approprié ces repères conceptuels pour traduire leurs intuitions dans un langage commun. Un espace de partage dont l'arrière-fond fut composé par la crise de la rationalité moderne face au problème de l'indétermination et par les stratégies d'affrontement du problème à travers une logique de l'énonciation (*DN*) comportant l'idée d'indécidabilité pragmatique (*DC*) et à travers une pragmatique contextuelle articulant un travail d'accroissement de la réflexibilité (*NC*). Ce scénario a servi de repère aux chercheurs dans la présentation de leurs recherches.

L'indétermination et l'incertitude moderne fut par exemple reprise à partir d'une relecture du formalisme juridique de Kelsen⁸. Il y fut question d'explorer les énoncés de Kelsen comme le résultat de la mise en œuvre d'une autolimitation agnostique du juridique face aux incertitudes concernant les questions de valeur et vérité. Le positivisme kelsenien, sous cette optique, devient un instrument contre le jus-naturalisme et ses dérives métaphysiques, grâce à une ouverture à l'incertitude aboutissant à un noble effort de ne pas juger Autrui selon des schèmes préconçus. Cet agnosticisme juridique a ainsi la conséquence éthique et politique d'ouvrir un lieu symboliquement vide faisant place à l'indétermination ; cette ouverture conceptuelle à l'indétermination est la marque de ce que l'auteur appelle un humanisme moderne.

L'indétermination fut aussi le fil conducteur d'une exploration des présupposés anthropologiques d'une logique de l'énonciation et de sa notion centrale d'indécidabilité pragmatique⁹. A partir des travaux de Hans Blumenberg, il fut question de montrer que la limitation constitutive du discours est l'effet de la

⁸ Cf. ci-dessous le résumé de E. Lefort, « Hans Kelsen : Positivisme juridique et indétermination moderne », p. 11.

⁹ Cf. ci-dessous le résumé de G. Tverdota, « Comprendre l'indétermination : réflexions anthropologiques et sociologiques », p. 11.

contingence de la nature humaine. Une contingence dont l'ambiguïté conduit à la formation de structures de domination. En effet, lorsque la nécessaire contingence de la nature humaine est confondue avec l'accidentelle contingence du monde (constitué par les rapports entretenus entre les hommes), le contingent prend le masque du nécessaire. Cela engendre une économie où la *Hilflosigkeit* (l'impuissance) est inégalement distribuée. Seul un principe de contingencisation des rapports entre les hommes, ce que l'auteur appelle l'utopie, pourrait réintroduire l'idée que les hommes ne naissent ni égaux ni inégaux, mais qu'ils le deviennent.

Le problème posé par le contexte lors de l'effectuation d'une enquête rationnelle fut repris à travers une relecture d'Hillary Putnam¹⁰. L'indétermination fut ici explorée à partir des défis posés par la diversité des contextes dans une quête de scientificité et vérité. La formulation des standards d'acceptabilité aussi bien que la possibilité d'attaquer un même problème à partir de multiples schèmes conceptuels conduisent à un défi scientifique majeur, celui de l'incommensurabilité de réseaux conceptuels. Comme pour Lenoble et Maesschalck, le but de l'auteur fut aussi celui de garder la force et la pertinence des contextes tout en essayant d'éviter le piège du relativisme. A travers une relecture de Putnam, les contextes furent interprétés non comme différentes perspectives sur un prétendu être inaccessible, mais plutôt comme différentes façons d'être, puisque les schèmes conceptuels offrent, non pas des perspectives sur un être qui les dépasse, mais l'être même sous des modes divers.

L'hypothèse de la limitation contextuelle face au problème de l'élaboration de normes fut abordée à partir d'une perspective fichtéenne à l'appui d'une relecture de la notion bourdieusienne de violence symbolique¹¹. L'incommensurabilité contextuelle fut ici explorée dans sa dimension interculturelle à partir d'une analyse du rapport de forces entre différents réseaux épistémiques. Au sein de cette économie des épistémès, il fut question d'avancer l'idée qu'une violence symbolique (ou épistémique) est imposée aux acteurs prenant partie dans un conflit à chaque fois qu'ils doivent traduire leur vécu dans un langage qui n'est pas le leur. Cette violence indique, selon l'auteur, le fait que les schèmes conceptuels ne forment que le sommet d'un arrière-plan affectif et pulsionnel dont la grammaire doit pousser la production conceptuelle si on veut échapper au piège de la violence épistémique.

C'est aussi dans l'entrecroisement entre les axes discursifs et non-discursifs, dénommé par Maesschalck axe compréhensif, que s'est déplacée une analyse

¹⁰ Cf. ci-dessous le résumé de M. Guillermin, « De l'idéal universel aux idéaux situés. Contextualisation de l'enquête rationnelle à la lumière de la théorie pragmatiste de la connaissance de Putnam », p. 12.

¹¹ Cf. ci-dessous le résumé de L. Garcia, « Le droit et la pâle couleur d'une histoire qui nous est étrangère », p. 13.

foucauldienne de la transition historique entre deux réseaux affectivo-conceptuels différents¹². Il fut question de comprendre la richesse expressive de ce que Foucault appelle les « épistémés », lesquelles se manifestent matériellement et discursivement, aussi bien dans les arts et la philosophie que dans les institutions et les rapports sociaux. De façon analogue à celle dont Maesschalck interroge et pousse plasticité de l'*habitus* bourdieusien afin de comprendre ce qui pourrait échapper à l'inertie de la reproduction automatique, l'auteur interroge Foucault sur ce qui pourrait provoquer et éventuellement potentialiser le basculement d'une épistémè à une autre. Afin de comprendre ce qui rend possible un tel passage, l'auteur récupère la notion de *Geist* issue de l'anthropologie kantienne, et qui constitue un principe vivificateur capable d'accroître la réflexibilité et les puissances de basculement.

C'est aussi dans la perspective de l'accroissement de la réflexibilité que se déplace une recherche sur la gestion de semences en droit international¹³. L'auteur a présenté son travail de relecture d'un Traité signé en 2001 réglementant la circulation et la conservation de semences afin de d'entendre ce que les acteurs touchés par le Traité ont à en dire. Il fut ainsi question d'une expérience sur le terrain d'échanges communicationnels entre, d'une part, les chercheurs disposant d'une connaissance du langage juridique et du contexte historique de rédaction du Traité, et, d'autre part, les acteurs qui en souffrent quotidiennement les effets pratiques. C'est ainsi que les acteurs furent invités à élaborer une liste des problèmes posés par le Traité, laquelle fut ensuite analysée au sein du contexte historique et politique majeur dans une vraie expérience d'accroissement de la réflexibilité.

En somme, les notions de « logique de l'énonciation », d'« indécidabilité pragmatique », de « limitation contextuelle » et d'« accroissement de la réflexibilité » furent explorées dans leurs plasticités par les travaux de chercheurs à partir de multiples perspectives, comme l'« humanisme moderne », l'« économie de la contingence », l'« incommensurabilité contextuelle », la « violence épistémique », l'« éveil de la réflexibilité », et l'expérience d'une recherche collective avec des acteurs sur le terrain.

¹² Cf. ci-dessous le résumé de O. Bernaz, « L'archéologie foucauldienne entre le projet transcendantal kantien et sa radicalisation fichtéenne », p. 14.

¹³ Cf. ci-dessous le résumé de C. Frison, « Plantons les Communs : Redéfinition de la Gestion des Semences par les Acteurs du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture », p. 14.

Annexes

« Hans Kelsen : Positivism juridique et indétermination moderne »

par Elisabeth Lefort

Hans Kelsen est l'un des auteurs qui aura le plus marqué la pensée du droit au XXe siècle en Europe. Si sa *Reine Rechtslehre* est devenue le symbole emblématique d'un positivisme juridique scientifique, ses écrits en faveur de la démocratie ou du relativisme moral demeurent généralement méconnus. Pourtant, ces écrits s'intègrent difficilement dans le sillage de l'impératif de pureté et d'objectivité préconisé par son épistémologie juridique. Comment l'idéal de scientificité kelsénien, qui définit comme condition de possibilité d'une appréhension scientifique des normes juridiques, une abstraction des jugements subjectifs, peut-il cohabiter au sein de la même œuvre avec des prises de position politiques et morales *personnelles* ?

Cette question de l'unité de l'œuvre kelsénienne se résout pour nous, à l'aune de *l'indétermination moderne* : en focalisant notre attention (pour reprendre la formule de Delruelle) non plus sur *l'énoncé* kelsénien, mais sur le contexte politico symbolique particulier de son *énonciation* — celui de la dissolution des repères de la certitude (Lefort) —, se laisse saisir au fondement de sa pensée une philosophie sociale et politique humaniste. Ainsi, *en deçà de la séparation entre normes et subjectivité posée par l'œuvre kelsénienne, se laisse saisir l'idée d'une égalité irréductible entre les hommes.*

« Comprendre l'indétermination : réflexions anthropologiques et sociologiques »

par Gabor Tverdota

L'hypothèse générale de l'intervention est qu'un concept suffisamment élargi et élaboré de *l'indétermination* doit fournir le centre de gravité d'une *théorie renouvelée de l'égalité*. À cette fin, on prend appui sur la conception lenoblienne de l'indétermination (*Droit et communication*) dont on montre dans un premier temps qu'elle se fonde implicitement sur des *présupposés anthropologiques*, qu'on se propose d'explicitier au travers d'une confrontation avec l'anthropologie philosophique de Hans Blumenberg. À partir des résultats de ce

premier point on dégage dans un deuxième temps un concept de *contingence* comme étant le noyau du problème de l'indétermination. Dans un troisième temps, en se référant aux notions freudiennes de « *Hilflosigkeit* » et d'*illusion*, on analyse le concept de *consolation* en tant que phénoménalisation tant individuelle que sociale de la *conscience de la contingence* et dégage aussi deux grands niveaux de cette conscience : contingence de l'état empirique des choses et contingence métaphysique au sens du manque de fondement de l'existence humaine. Enfin, dans un quatrième temps, il s'agit de montrer que la manipulation politique de cette conscience permet aux dominants de dissocier les dimensions de la contingence du monde (accessible à la *praxis*) et de la contingence métaphysique (inaccessible à la *praxis*), en confondant la première avec la seconde, réussissant ainsi à faire accepter le *factuel* comme *nécessaire* – et notamment l'inégalité comme naturelle. La conclusion est que ce qu'il faut opposer tant théoriquement que pratiquement à cette tendance n'est pas l'affirmation symétriquement inverse que les hommes naissent égaux (Rousseau), qui est aussi une manière de nier la contingence, mais qu'*ils naissent indéterminés*, et que c'est à eux qu'il revient de définir le cadre social et institutionnel qui seul décidera s'ils seront en effet égaux ou inégaux.

« De l'idéal universel aux idéaux situés. Contextualisation de l'enquête rationnelle à la lumière de la théorie pragmatiste de la connaissance de Putnam »

par Matthieu Guillermin

A l'occasion de cette présentation, je mettrai en évidence la manière dont mon travail de recherche entre en résonance avec les hypothèses et interrogations fondamentales du Centre de Philosophie du Droit. Parmi ces dernières émerge la problématique de l'idéal, notamment à propos de l'élaboration et de l'effectuation des normes (juridiques). Une conception équilibrée de la notion d'idéal poursuivi par une procédure rationnelle semble requise. Cet idéal doit être situé ou contextualisé (contre tout universalisme, en particulier basé sur une tendance rationaliste), sans pour autant être dilué ou éliminé (contre un relativisme niant toute forme de validité au-delà de ce qui est rationnellement affirmé dans un contexte donné). A partir des travaux philosophiques de Hilary Putnam, mes recherches débouchent sur une compréhension à la fois *sensible au contexte et réaliste* de l'enquête rationnelle, compréhension qui apporte un éclairage intéressant sur cette problématique de l'idéal. De façon très globale, les positions philosophiques de Putnam permettent de construire une théorie pragmatiste de la connaissance selon laquelle (au moins) une part de l'influence exercée sur une enquête rationnelle par le contexte au sein duquel elle se déroule est irréductible et parfaitement légitime. En effet, alors qu'il est quasiment

trivial de reconnaître l'influence du contexte sur la manière dont une enquête rationnelle est conduite et sur les résultats qu'elle produit, Putnam nous permet de proposer un pas supplémentaire consistant à admettre l'influence du contexte sur le but même de cette enquête rationnelle, sur l'idéal qu'elle poursuit. La critique que Putnam développe de la dichotomie faits-valeurs conduit à affirmer que les enquêtes rationnelles peuvent être de plusieurs types différents (en particulier, l'évaluation s'ajoute à la description parmi les tâches que l'on peut entreprendre rationnellement) et peuvent donc viser des idéaux différents. En outre, le réalisme du sens commun de Putnam (qui constitue l'aboutissement de sa longue et mouvementée réflexion à propos du réalisme) permet d'établir que, même dans le seul domaine de la description du réel, différentes enquêtes peuvent répondre à différentes visées ou à différents idéaux. Le réel et les entités réelles ne sont pas d'une seule manière selon l'unique et absolu « point de vue de l'œil de Dieu ». Au contraire, toute entité est de multiples manières spécifiques selon des points de vue situés. Ainsi, en fonction des contextes dans lesquels ils sont situés, les enquêteurs peuvent légitimement et rationnellement conduire différents types d'enquêtes et s'intéresser à différents aspects du réel et des entités réelles. Autrement dit, plusieurs enquêtes rationnelles différemment contextualisées sont susceptibles de poursuivre des idéaux distincts qui, tout en demeurant des idéaux au sens fort (ce qui est rationnellement dit ou fait dans un contexte particulier peut échouer à atteindre l'idéal visé), deviennent irréductiblement situés (les spécificités des contextes influencent ce qui est visé).

« Le droit et la pâle couleur d'une histoire qui nous est étrangère »

par Luis Garcia

Le but de cette démarche argumentative est d'esquisser d'une perspective fichtéenne la notion de « violence épistémique ». Selon l'hypothèse ici défendue, lorsqu'il y a une fracture entre le domaine des conflits vécus et le langage qui est censé les trancher, les acteurs souffrent une violence épistémique pour traduire leur vécu dans la langue socialement acceptable. Cette violence se manifeste non pas seulement au sein de sociétés postcoloniales où le langage juridique est clairement importé, obligeant des collectivités locales à s'adapter à un symbolisme qui n'est pas le leur ; mais aussi dans d'autres sociétés où les fragmentations sociales se font sentir dans un langage juridique qui exprime souvent la grammaire des intérêts d'un secteur particulier. Afin d'explorer ce phénomène, je suggère de reprendre la critique fichtéenne de Kant laquelle indique une structure de violence épistémique au sein de la *Critique de la Raison Pure* pour ensuite avancer l'hypothèse, elle aussi d'inspiration fichtéenne, d'une nouvelle sémantique pour traiter le problème.

« L'archéologie foucauldienne entre le projet transcendantal kantien et sa radicalisation fichtéenne »

par Oleg Bernaz

Dès la préface à *Les mots et les choses*, Foucault précisait qu'il ne s'agit pas d'analyser, dans cet ouvrage, l'histoire d'évolution des sciences, mais la transformation des *conditions de possibilité* du savoir inhérent aux sciences humaines. En ce faisant, l'archéologie foucauldienne se situe dans le sillage du transcendantalisme kantien tout en lui infléchissant une direction nouvelle privilégiant une attention particulière aux transformations *historiques* des *apriori* régissant la formation des savoirs. Dans cette intervention, je me propose de discuter le statut du transcendantalisme foucauldien à partir d'une analyse des figures interstitielles se situant à cheval entre deux *épistémès*, tel Don Quichotte ou encore Justine et Juliette. Ce point de départ est important dans la mesure où il permet de traiter le changement des normes inhérentes aux *épistémès* de l'histoire en fonction des transformations des *identités* du sujet. L'analyse de ce point de départ nous conduira à questionner la position qu'accorde Foucault à l'anthropologie de Kant dans *Les mots et les choses* et, dans le sillage de cette analyse, à discuter la radicalisation du transcendantalisme kantien par le projet transcendantal fichtéen. Alors que les interprétations de l'œuvre foucauldienne du milieu des années 1960 se rapportent habituellement à Kant pour comprendre le statut du transcendantalisme foucauldien, j'essayerai de montrer que le rapport à Fichte apporte une interprétation enrichissante des mutations épistémiques décrites par l'archéologie.

« Plantons les Communs : Redéfinition de la Gestion des Semences par les Acteurs du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture »

Christine Frison

L'objet de notre recherche est le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ce traité, conclu entre 140 États parties au sein de la FAO, encadre la conservation, l'accès et l'utilisation durable des semences agricoles au niveau mondial. Ces objectifs sont la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la promotion d'une agriculture durable. L'enjeu de notre recherche se situe au niveau du rapport entre l'appropriation des semences par les droits de propriétés intellectuels et le droit d'accès à ces semences pour les utilisateurs directs (c'est-à-dire principalement

les petits agriculteurs). Il s'agit en effet de promouvoir une synergie d'intérêts pour le bien commun, plutôt que de cristalliser la fracture opposant les grandes multinationales agrochimiques et les petits agriculteurs et sélectionneurs.

Notre méthodologie dépasse le cadre strictement juridique. Après une analyse juridique du traité, nous élargissons notre étude à la littérature plus économique-politique des 'commons', afin d'évaluer dans quelle mesure l'outil juridique proposé au sein du traité constitue ou non un mécanisme de gestion de biens communs, à même de remplir les objectifs de sécurité alimentaire et d'agriculture durable du traité. En parallèle, un contact direct avec l'ensemble des acteurs du traité (sous forme d'entretiens oraux et écrits) a été mis en place afin de comprendre leurs besoins et difficultés dans l'implémentation du traité, au-delà des questions purement juridiques. Nous avons pu mettre en lumière les problèmes et difficultés de mise en œuvre du traité rencontrés par les différents acteurs. Nous proposons des solutions juridiques et de gouvernance pour améliorer la mise en œuvre du traité et ainsi permettre l'accomplissement des objectifs de développement durables du traité.

L'enjeu sociétal étant de taille : permettre aux populations de développer et produire les ressources agricoles adaptées à leurs besoins spécifiques afin de mettre en œuvre le droit à l'alimentation de chacun et ainsi réduire la faim et la pauvreté dans le monde.